

maire, indispensable. En quelques heures, il est installé. On lui fait place au réfectoire. On le défraie de l'éclairage et du feu dont il a besoin pendant l'hiver. On lui donne quelques centaines de francs par an, dont la plus grande part va aux parents pauvres, aux diverses charités, aux œuvres pies de toutes sortes pour lesquelles on le sollicite à chaque instant : le reste est employé à l'achat des vêtements, à l'achat de quelques livres, embryon de la petite bibliothèque future.

Ce professeur fait la classe pendant quatre heures au moins tous les jours, les jeudis et dimanches exceptés. Il prépare ses cours, il corrige les devoirs de ses élèves. — Il les corrige ces devoirs : C'est une corvée très pénible : tous ceux qui ont fait de l'enseignement savent qu'il n'en est pas de plus dure. C'est obligation de conscience, véritable obligation professionnelle. — Il vit de la vie de tous les enfants de l'établissement. Il n'a d'autre liberté, d'autre repos que ceux que son supérieur juge utiles, nécessaires et bons de lui accorder.

Ce professeur doit être debout tous les matins, hiver comme été, dès 5 heures. — Il fait méditation. Il dit la messe. Il récite le bréviaire : c'est la vie du prêtre et du religieux. — A 8 heures, il est dans sa chaire. De 10 heures à midi, il corrige les devoirs et prépare la classe du soir. A midi, il prend son repas avec ses confrères, au réfectoire commun. Il y garde le silence, écoute la lecture. Il a la récréation nécessaire, et souvent se mêle aux jeux des élèves : il y apporte l'entrain, la variété, le bon ton, le bon goût qui sont là absolument nécessaires. C'est là, peut-être plus qu'ailleurs, qu'il remplit son rôle de véritable éducateur. De 2 à 4 heures, il est de nouveau dans sa chaire. Et de 5 à 7 heures, il reprend ses occupations du matin : correc-